

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vendredi 23 novembre 2018

Réforme du Baccalauréat :

Il y aura donc 2 baccalauréats différents en France en 2021 !

La réforme du Baccalauréat annoncée par le ministre Jean-Michel Blanquer repose essentiellement sur la mise en place d'un contrôle continu, comptant pour 40% de la note des lycéens pour cet examen national.

Or, l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu exclut les candidats scolarisés dans les établissements indépendants de ce futur dispositif.

Pour ces candidats, le contrôle continu est remplacé par 1 épreuve ponctuelle pour chaque enseignement concerné par le contrôle continu. Ces épreuves ponctuelles auront lieu « à la fin de l'année de Terminale » (article 9 dudit arrêté).

Il en résulte diverses inégalités de traitement pour les élèves des écoles indépendantes, à la fois à l'égard de l'examen lui-même, mais aussi à l'égard de l'accès à l'enseignement supérieur.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives.

La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 12 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org. Contact presse : Diane Roy, +33(0)1 82 83 11 86, diane.roy@fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Vendredi 23 novembre 2018



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives.

La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 12 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org. Contact presse : Diane Roy, +33(0)1 82 83 11 86, diane.roy@fondationpourlecole.org.

Les 7 principales inégalités de la réforme du Baccalauréat pour les élèves des établissements indépendants* :

- 1. 100 % de la note du Bac sera constituée d'une épreuve finale pour les élèves des écoles indépendantes**, contre seulement 60% pour les autres élèves
(Inégalité de traitement)
- 2. 100% des épreuves auront désormais lieu en fin de Terminale** pour les élèves des écoles indépendantes, contrairement aux autres élèves (hors français) : sur le même temps de préparation, **les élèves des écoles indépendantes devront donc réviser beaucoup plus d'épreuves...**
(Inégalité sur les conditions de préparation)
- 3. ...d'autant que celles-ci porteront sur 2 ans de programme et non 1 seul** pour les épreuves ponctuelles remplaçant le contrôle continu, quand les épreuves de contrôle continu ne portent sur la seule année de Terminale pour les autres élèves : nouvelle discrimination sur le contenu à réviser, et sur le temps possible à y consacrer (cf. supra)
(Inégalité sur les conditions de préparation et inégalité d'évaluation)
- 4. Les examens et les jurys seront de facto spécifiques pour les épreuves des écoles indépendantes : il y aura donc désormais 2 Baccalauréats différents pour cet examen pourtant national**
(Inégalité de traitement)
- 5. Les élèves des écoles indépendantes ne seront évalués ni sur la durée, ni sur leur progression, et subiront un aléa plus important** puisque leur note en histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B et EPS ne sera composée que d'1 épreuve unique (tandis que celle des autres élèves sera établie sur un total de 3 épreuves)
(Inégalité d'évaluation)
- 6. Les conditions et modalités des épreuves ponctuelles remplaçant le contrôle continu sont inconnues pour les élèves des écoles indépendantes**, alors que les modalités d'organisation des épreuves de contrôle continu sont d'ores et déjà connues pour les autres élèves (épreuves partielles organisées par leur établissement, et notes des bulletins attribués par leurs professeurs)
(Inégalité de traitement et inégalité d'évaluation)
- 7. Les candidats des écoles indépendantes seront jugés dans Parcoursup sur seulement 50% de leur note prévisionnelle**, contre 76 % pour les autres élèves*, et les 50% restant seront passés dans les diverses conditions d'inégalités évoquées ci-dessus
(Inégalité criante dans l'accès à l'enseignement supérieur)

Conclusion

Les 74000 élèves des écoles indépendantes seront privés des bénéfices affichées par le rapport Mathiot si la réforme est maintenue en l'état :

- **Pas de meilleure articulation entre le baccalauréat et l'enseignement supérieur** en vue d'une meilleure orientation,
- **Pas de valorisation de l'effort durable** au détriment du bachotage,
- **Pas de diminution de l'aléa** consistant à jouer sa réussite sur une épreuve unique.

Quand la récente Loi Gatel a pour ambition de mettre les élèves des écoles indépendantes dans les mêmes conditions d'enseignement que tous les autres élèves, comment peut-on réserver, en toute contradiction, un traitement particulier et défavorable à ces mêmes élèves lors de leur accès à notre principal examen national ?

Ces élèves subiront une véritable discrimination en matière d'égalité de traitement, d'évaluation, de préparation et d'accès au Baccalauréat, qui conditionne lui-même l'accès de ces jeunes à l'enseignement supérieur donc au marché du travail.

La Fondation pour l'école, premier interlocuteur de l'Etat pour le secteur de l'enseignement indépendant, fait part de son profond étonnement quant à cette inégalité de traitement.

Elle réclame, pour les élèves du réseau d'écoles qu'elle soutient, comme pour tous les élèves scolarisés dans les écoles indépendantes du territoire, un traitement égal à celui des autres lycéens français

Annexe 1

Rappel de la mécanique de la réforme du Baccalauréat

Cette réforme s'applique aux enfants scolarisés actuellement en classe de Seconde.

- A la rentrée 2019, en Première, tous les élèves qui poursuivent en filière générale suivront :
 - 6 matières obligatoires¹
 - 3 spécialités²

Les élèves de classe de Première passeront :

- au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019 : 2 séries d'épreuves communes de contrôle continu sur les matières obligatoires
 - en juin 2020 : l'épreuve anticipée de français (écrit et oral)
- A la rentrée 2020, en Terminale, ces élèves suivront :
 - les mêmes cours obligatoires qu'en Première (sauf le français, remplacé par la philosophie)
 - 2 spécialités (parmi les 3 suivies en Première)

Les élèves de classe de Terminale passeront :

- au 2^{ème} trimestre 2021 : 1 dernière série d'épreuves communes de contrôle continu sur les matières obligatoires
- au cours du printemps 2021 : les épreuves écrites dans les 2 spécialités choisies
Les résultats obtenus à ces 2 épreuves seront pris en compte dans Parcoursup
- En juin 2021 : l'épreuve écrite de philosophie et l'oral final

Au global, la note du baccalauréat sera constituée comme suit :

- 60 % de la note totale sera constituée de 5 épreuves : 4 épreuves passées en Terminale (2 épreuves écrites de spécialités, philosophie et oral final) et 1 épreuve passée en Première (Français)
- 40 % de la note sera évaluée en contrôle continu, avec :
 - 30 % correspondant aux 3 sessions d'épreuves communes de contrôle continu sur les 6 matières obligatoires passées en Première (2) et Terminale (1)
 - 10 % résultant des notes des bulletins scolaires de Première et de Terminale

¹ Français, histoire-géographie, LV1, LV2, EPS et un enseignement scientifique

² Parmi : numérique et sciences informatiques ; humanités, littérature et philosophie ; histoire géographique, géopolitique et sciences politiques ; langues, littératures et cultures étrangères ; littérature, langues et cultures de l'Antiquité ; arts ; biologie, écologie ; mathématiques ; physique chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; sciences de l'ingénieur ; sciences économiques et sociales.

Annexe 2

Bases de calculs pour ce communiqué (en l'absence de toute communication de l'Education Nationale) :

POUR LES ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES ET DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT

POUR LES ELEVES DES ECOLES INDEPENDANTES ET CANDIDATS LIBRES

*Attention : pourcentages par matières théoriques en l'absence de toute communication de l'EN.
L'hypothèse est celle d'un % égal entre les matières des épreuves finales.*

10%	CC spécialité 1	1ère	*
10%	CC spécialité 2	1ère	*
10%	CC spécialité 3	Terminale	*
5%	Bulletin	1ère	*
5%	Bulletin	Terminale	*

0%	CC spécialité 1	1ère	*
0%	CC spécialité 2	1ère	*
0%	CC spécialité 3	Terminale	*
0%	Bulletin	1ère	*
0%	Bulletin	Terminale	*

40% CONTRÔLE CONTINU

0% CONTRÔLE CONTINU

6%	Ecrit Français	1ère	*
6%	Oral Français	1ère	*
12%	Ecrit spécialité 1	Terminale	*
12%	Ecrit spécialité 2	Terminale	*
12%	Ecrit Philosophie	Terminale	
12%	Grand oral	Terminale	

9%	Ecrit Français	1ère	*
9%	Oral Français	1ère	*
17%	Ecrit spécialité 1	Terminale	*
17%	Ecrit spécialité 2	Terminale	*
17%	Ecrit Philosophie	Terminale	
17%	Grand oral	Terminale	
17%	Ecrit spécialité 3	Terminale	

60% EPREUVES FINALES

100% EPREUVES FINALES

100% TOTAL BAC

100% TOTAL BAC

76% *Notes prises en compte pour
ParcourSup

50% *Notes prises en compte pour
ParcourSup